

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Poitou-Charentes

**Décision n° 22005 du 30 septembre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes**

NOR : INTJ1522471S

Le commandant de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 43 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424018S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2015 :

Canonne, Christophe Nigend : 152 808 Numéro de livret de solde : 8 010 714

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2015 :

Brandao, Pierre Nigend : 157 689 Numéro de livret de solde : 5 227 866

Delaporte, Jean-Michel Nigend : 124 063 Numéro de livret de solde : 5 244 844

Guerin, Jean-Marie Nigend : 162 917 Numéro de livret de solde : 8 019 742

Teracher, Ludovic Nigend : 191 546 Numéro de livret de solde : 8 045 985

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2015 :

Perez, Olivier Nigend : 174 395 Numéro de livret de solde : 8 034 890

Turgné, Stéphane Nigend : 169 597 Numéro de livret de solde : 8 025 190

Aye, Fabienne Nigend : 156 852 Numéro de livret de solde : 8 014 703

Santoro, Hugues Nigend : 192 953 Numéro de livret de solde : 8 047 306

Boutin, Frédéric Nigend : 159 760 Numéro de livret de solde : 8 016 916

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2015 :

Salitra, Marilyne Nigend : 318 801 Numéro de livret de solde : 8 092 705

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 septembre 2015.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie de Poitou-Charentes,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
J.-J. TACHÉ*